

ATTENTION : Formulaire à remplir par le demandeur et à transmettre au « Pôle Circulation » **au moins 10 jours** ouvrés avant la date prévue de la mise en œuvre des mesures demandées.

Notre adresse internet : domaine.public@strasbourg.eu et notre n° de fax : 0388609383

Le demandeur	
Particulier	Service public Maitre d'œuvre ou Conducteur d'opération Entreprise
Nom :	Prénom :
Dénomination :	
Adresse N° :	Nom de la voie :
Code postal :	Localité :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	

Si le bénéficiaire est différent du demandeur	
Dénomination :	
Représenté par :	
Adresse N° :	Nom de la voie :
Code postal :	Localité :
Téléphone :	Courriel :

Demande de prolongation	
Arrêté n°	
Motif de la prolongation (préciser) :	

Localisation du site concerné par la demande (P.J. : plan obligatoire)	
Quartier(s) :	
Voie(s) concernée(s) :	
Immeuble(s) n° :	
Tronçon concerné : du n°	au n°
Observations particulières :	

Raison nécessitant un arrêté de circulation et de stationnement	
ATTENTION :	
<ul style="list-style-type: none"> la présente demande ne dispense pas le gestionnaire de souscrire une demande d'accord technique auprès du service des Voies Publiques (Travaux de V.R.D. uniquement) les Directions de Proximité devront être systématiquement informées de la présente demande (particuliers non concernés) Pour toute demande impactant les installations du tramway, un avis de la CTS devra être obligatoirement obtenu 	
Travaux (descriptions) :	
Manifestations sportives ou culturelles intitulées :	
Présence de poids lourds en centre ville et/ou en secteur piétonnier	+ de 6 T. + de 19 T. (joindre les immatriculations)
Autres (à préciser) :	
Dates : début :	Fin :
Horaires : début :	Fin :

Mesures temporaires de circulation et de stationnement (A préciser dans les cartouches ci-dessous : jours, Horaires particuliers, etc...)

Restriction de circulation :

sur trottoir(s)	cheminement piétonnier sécurisé déviation sur le trottoir d'en face
sur piste cyclable	cycliste pied à terre déviation sur chaussée
sur chaussée la largeur sera réduite de	m à m
maintien du sens de circulation existant	
sens prioritaire de circulation	
sens unique de circulation alternée	feu tricolore manuel
vitesse maximale limitée à	km/h
dépassement des véhicules autres que les deux roues interdit	

Interdiction de circulation :

sur piste cyclable	itinéraire de déviation :
sur chaussée	itinéraire de déviation par les voies suivantes (plan à joindre) :

Interdiction de stationner (préciser) :

Pose, maintien ou retrait de la signalisation réglementaire effectués par

Le demandeur	Entreprise spécialisée	Communauté Urbaine de Strasbourg
--------------	------------------------	----------------------------------

Dénomination :

Représenté par :

Adresse N° :

Nom de la voie :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Courriel :

Fait à :

Le :

**N.B. : * La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner doit être effectuée 72h avant l'entrée en vigueur de la mesure
* 7 jours ouvrés supplémentaires sont à prévoir si la présente demande concerne une Route à Grande Circulation**